

Nouvelle procédure d'inscription aux tournois ICCF (Rappel)

écrit par Webmestre AJEC | 21 mai 2021

Rappel

!!

Dans un article du 19/04/2018 j'explique la nouvelle procédure d'inscription aux tournois ICCF. Je croyais cette affaire en routine depuis longtemps, il n'en est rien. Des adhérents passent encore systématiquement par Direct Entry et donc payent. Ils se demandent aussi parfois à quoi sert la cotisation AJEC.

Donc reprenons :

Vous devez vous inscrire directement sur le serveur ICCF pour tous les tournois dans Nouveaux tournois , c'est-à-dire les tournois individuels ICCF et Européens. Sur la 2^{ème} page vous devez cliquer « **s'inscrire en passant par la Fédération Nationale** »

Que se passe t'il ensuite ?

- **Vous ne payez pas !**
- Votre demande est envoyée par le biais du délégué national au responsable AJEC correspondant.
- Ce dernier contrôle la régularité de votre situation à l'AJEC puis valide, ou pas. Cette validation engage l'AJEC à payer votre tournoi à l'ICCF
- La demande est ensuite envoyée au responsable ICCF concerné qui vérifie la légalité échiquéenne de la demande, puis donne la validation finale ou pas.

Il est inutile de demander au responsable AJEC de vous inscrire, il ne peut pas le faire à votre place. Il peut seulement **valider**.

Michel Lecroq